

# RÉSOLUTION

Conseil de \_\_\_\_\_

Proposée par \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Appuyée par \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral est le seul actionnaire de la Société canadienne des postes.

**ET ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral maintient le moratoire contre la fermeture des bureaux de poste en milieu rural.

**ET ATTENDU QUE** la Société canadienne des postes a introduit un plan d'action en cinq points qui ne peut que mener à la privatisation des bureaux de poste ruraux et à l'érosion des services postaux aux communautés rurales.

**ET ATTENDU QUE** tous les Canadiens et Canadiennes vivant en milieu rural ont droit aux services universels d'un bureau de poste exploité par la Société canadienne des postes dans les milieux ruraux.

**IL EST DONC RÉSOLU QUE**

**le conseil de** \_\_\_\_\_  
demande que le gouvernement fédéral continue de maintenir le moratoire contre la fermeture des bureaux de poste ruraux et rejette toutes propositions avancées par la Société canadienne des postes visant à la privatisation des bureaux de postes ruraux.